

## AZY-SUR-MARNE

# Décès de Michelle Omilanowski à 70 ans patronne d'une entreprise générale de bâtiments

Michelle Omilanowski, née Fournillon, vice-présidente de la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), est décédée le 24 octobre, à l'âge de 70 ans. Elle était la patronne de l'entreprise générale de bâtiment Omilanowski Père et Fils, basée à Azy-sur-Marne.

José Faucheux, président de la Capeb, qui lui avait rendu hommage quand elle avait été épinglée de l'insigne de chevalier de l'ordre national du Mérite, était ce jour-là, «particulièrement heureux qu'une femme soit distinguée, puisque souvent dans l'ombre de leur mari, les femmes sont la clé de la réussite des

entreprises artisanales». «Sans elles, bon nombre d'entre nous ne pourrions prospérer, estimait le président. Or le syndicalisme, notamment dans le bâtiment, manque cruellement de femmes.»

De parents fleuristes installés à Condé-Sainte-Libiaire près de Meaux, elle a fait ses études dans le domaine de l'horticulture, mais s'est retrouvée dans le domaine du bâtiment, en épousant Stanislas, un jeune maçon d'origine polonaise travaillant sur Paris, à 20 ans. Elle s'installe avec lui à Château-Thierry le 1er Avril 1976. Grâce à son soutien, Stanislas se met à son compte en octobre 1978.

En 2012, son mari, qui a fait

valoir ses droits à la retraite, cède à son épouse légitimement sa place à la tête de cette entreprise. Maman de deux enfants et grand-mère de trois petits-enfants, elle concilie avec brio vie de famille et activités professionnelles, sans oublier ses activités bénévoles et ses mandats au sein de la CAPEB et de la Chambre de Métiers.

A 65 ans, elle avait repris des études qu'elle n'avait pas eu la possibilité de faire plus jeune, en préparant au sein de la CAPEB, durant deux ans, un diplôme de niveau Bac sur la "gestion des entreprises artisanales du bâtiment.

«Tu as su déployer tout au

long de ta vie, qui n'a pourtant pas été si facile, des efforts remarquables pour obtenir des résultats remarquables», reprenait le président José Faucheux, qui soulignait la forte propension de l'impétrante «à vouloir demeurer dans l'ombre, car tu souffres d'une modestie quasiment malade».

Michelle Omilanowski est entrée au conseil d'administration de la CAPEB en 2011. En 2012, elle est devenue 3ème vice-présidente. Son président rappelait qu'elle avait renoncé à une carrière politique certainement prometteuse : «Bien que tu désires au plus profond de toi être l'arbre caché par la forêt, je considère que la



Vice-présidente de la CAPEB

discrétion a ses limites et qu'un dévouement altruiste appelle une récompense publique.»

G. G.

## LEHAUCOURT

# Raymond Froment, maire depuis 1977, est décédé

Maire de Lehaucourt depuis 1977, Raymond Froment est décédé mercredi 23 octobre à 77 ans. Auparavant, il avait été élu au conseil municipal en 1971. Membre du comité fédéral du Parti communiste français, il avait été l'ancien suppléant du député Daniel Le Meur. Il lui avait succédé au siège de conseiller général du canton de Catelet de 2001 à 2014, longtemps détenu par la droite.

Au département, il présidait de la commission du développement local.

A la mairie de Lehaucourt, où les drapeaux sont en berne, le conseil préparait le jubilé, qui avait décidé de ne pas se représenter, après 43 ans de vie publique.

L'ancien ouvrier couvreur avait été décoré de la Légion d'honneur en 2013.

Quand il est devenu maire en

1977, la commune ne comptait que 200 âmes. Elle en compte presque 900 aujourd'hui, attirés par le dynamisme de la commune, où s'étaient installés médecin, pharmacien, coiffeur, boulanger, épicer et cafés.

Récemment, il s'était mobilisé pour le pont de Lehaucourt, réclamant des travaux au département de l'Aisne pour le restaurer, alors qu'en 2016, le conseil départemental en limitait

l'usage.

Le maire de Lehaucourt avait présidé l'association des maires ruraux de l'Aisne. Il présidait de la commission départementale de présence postale territoriale (CDPTT) pour défendre les bureaux de poste en zone rurale.

Le conseil municipal doit nommer Michel Pinçon, adjoint, pour lui succéder.



Conseiller général du canton de Catelet de 2001 à 2014.

## Le Souvenir français rend hommage aux morts de 39-40

Au début du XXème siècle, alors que seule la journée du 14 juillet était inscrite dans le calendrier commémoratif national, le Souvenir français a imposé que les journées du 31 octobre et du 1er novembre soient consacrées aux combattants morts pour la liberté et la démocratie.

120 ans plus tard, ces journées, toujours présentes dans le calendrier national,

servent partout de support à la collecte organisée par les comités du Souvenir français dans tous les cimetières de France.

L'argent collecté, 584600€ en 2018, sert à sauvegarder les tombes des combattants morts pour la France, en déshérence du fait de la disparition de leurs familles.

Cette année, un effort particulier sera porté sur la sauvegarde et la rénovation des

tombes de 3500 combattants morts pour la France durant la Drôle de Guerre, du 3 septembre 1939 au 9 mai 1940. Il y a 80 ans.

En se mobilisant pour remettre dans la lumière de la mémoire ces combattants oubliés, le Souvenir français illustre pleinement sa devise : «A nous le souvenir... à eux l'immortalité.»

## TRIBUNAL DE SOISSONS

## TRÉLOU-SUR-MARNE

# Un père violente ses enfants et le chien

«Sa femme explique qu'il est violent, ses enfants aussi le disent. Et si le chien pouvait parler, il dirait la même chose... Personne n'échappe à ce climat de violence.» Maître Fanny Villermaux défend les enfants de Mikael Vuibert, 40 ans, condamné à 12 mois de prison dont 6 mois avec sursis et mise à l'épreuve pour avoir frappé ses deux filles (de 5 et 7 ans au moment des faits) et son fils de 17 ans, mais aussi pour mauvais traitement infligé à son chien. Ces faits ont eu lieu en fin d'année 2018 et début 2019, à Trérou-sur-Marne.

Tout commence quand l'institutrice constate des traces de coup sur une des filles du couple. Les trois enfants sont entendus à tour de rôle par les gendarmes et tous décrivent des scènes de violences répétées par le père de famille. «Quand il en a marre de nous mettre des fessées, il nous frappe avec une cuillère en bois», expliquent-ils. «Quand papa donne des claques à maman, je prends ma sœur et je la serre fort dans mes bras», ajoute la

plus jeune. Jusqu'à ce jour où il claque la tête d'une de ses filles contre le mur pour les séparer lors d'une dispute entre sœurs sur le canapé. S'ajoutent des coups donnés à plusieurs reprises sur le chien de la famille et un délit de fuite après un accident de la route toujours à Trérou-sur-Marne, le tout sous l'emprise de l'alcool.

La mère de famille ne porte pas plainte dans cette histoire. Elle explique que les violences répétées à l'encontre des enfants sont dus à un problème d'argent : «Il a connu des problèmes au travail, des clients qui ne payaient pas les factures... C'est aussi le moment où il a arrêté l'alcool et la drogue... Et puis, nos filles sont difficiles. Mais cela va mieux...» Le procureur dénonce : «Ce n'est pas parce qu'on a des problèmes de fric qu'on s'en prend à ses enfants et à son chien ! Vous venez au tribunal pour le défendre alors qu'il a frappé vos enfants. J'ai du mal à comprendre. Votre rôle n'est-il pas de les protéger ? Si une de vos filles finit handicapée à cause de ses coups, vous conti-

nuez à le soutenir ? S'il vous tue, vous continuerez à le soutenir ? On est proche de la non-assistance à personne en danger...»

Mikael Vuibert compte 10 mentions à son casier judiciaire : trafic de stupéfiants, vols, violences sur conjoint, abandon de famille... «C'est du passé, j'ai changé, explique le prévenu. Je travaille avec un psychologue et un addictologue car c'est dur d'arrêter l'alcool et la drogue.» Une explication qui ne rassure pas le procureur : «On a l'impression que monsieur Vuibert a droit de vie et de... je vais pas le dire le mot car cela risquerait de mal être interprété... sur toutes les personnes vivant dans cette maison. Aujourd'hui, il faut que les choses changent.» Il requiert 2 ans de prison dont 1 an avec sursis.

Le prévenu écope de 12 mois de prison dont 6 mois avec sursis et mise à l'épreuve, avec obligation de soins, de travailler, d'indemniser les victimes. Il a aussi interdiction d'entrer en contact avec ses enfants.

## FÈRE-EN-TARD.

# Violences entre concubins

Rien ne va plus entre François Chassy, 48 ans, et son ex-compagne Ingrid Lemaire, 47 ans, tous les deux au tribunal de Soissons en tant que prévenus et victimes de violences conjugales. En octobre 2018, Ingrid découvre que son mari est allé voir ailleurs. Elle suit la maîtresse de son compagnon. Ses soupçons se confirment lorsque les deux amants se retrouvent.

Une violente dispute entre les trois personnes éclate. Ingrid Lemaire revient à la charge avec une bombe lacrymogène et vide son contenu en leur direction.

En décembre, les rôles s'inversent. Monsieur frappe madame car son ex-femme lui promet qu'il ne verra plus son enfant. La jeune fille filme la scène.

Le tribunal de Soissons condamne les deux ex-époux à la même peine : 1000€ et l'obligation d'effectuer un stage de responsabilité parentale.